

Quoi de neuf ?

numéro 208

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

- 2 Programme stratégique 2025-2028 : participez à la journée du 10 juin
- 9 Nouveaux membres des instances
- 10 Registre du commerce : qui doit s'y inscrire ?



Le premier atelier sur la stratégie 2025-2028 a eu lieu avec le Secrétariat.

ÉDITORIAL

Un défi stimulant pour la FGC

L'élaboration de la stratégie est toujours un moment important pour la Fédération genevoise de coopération et ses membres. C'est un défi stimulant, l'occasion de se pencher sur les activités menées, de faire un bilan et de se projeter dans l'avenir.

La période qui vient de s'écouler, marquée par la pandémie de Covid-19, avait ralenti le rythme de nos moments de partage et de discussion en présentiel. La nouvelle phase de la stratégie, qui se concrétisera en 2025 pour quatre ans, représente une occasion privilégiée de redynamiser les échanges, de mener une réflexion commune et de proposer des espaces de participation propices aux débats et à la créativité.

L'élaboration de ce document essentiel pour définir les axes stratégiques de la FGC doit nous permettre de positionner les activités de la Fédération face aux grands enjeux qui traversent la coopération au développement. Quelles sont les potentialités et les limites de l'approche du nexus qui permet d'intégrer davantage les activités liées à l'urgence lorsque celles-ci s'avèrent incontournables dans les projets ? Comment ancrer la nécessité d'une meilleure localisation de l'aide, et construire des partenariats plus équilibrés ? À l'interne, comment accueillir de nouvelles organisations membres (OM) et avec quels critères ? Comment les accompagner et assurer la qualité des projets qui caractérise la FGC ? Quel sera l'impact des nouveaux outils de gestion sur le travail des OM et le suivi

des projets ? Autant de questions et de chantiers pour imaginer et consolider la nouvelle stratégie.

Le processus participatif a déjà permis aux membres du Secrétariat de faire le point sur le Programme stratégique 2021-2024 à mi-parcours et de se projeter dans l'avenir. Une deuxième séance s'est tenue le 9 mai avec les membres des instances, organisée autour des quatre axes du Programme 2021-2024. Elle a permis de partager une vision commune du contexte actuel et des principaux défis liés à la coopération et d'aborder plus en détails des éléments du programme. Le 10 juin prochain, les OM pourront participer, avec les membres des instances et le Secrétariat, à une journée axée sur l'avenir, les réflexions prospectives et les thématiques à aborder pour la prochaine période quadriennale (lire en p. 2).

Élaborer une stratégie, c'est avant tout construire un projet commun, qui a du sens et où chaque OM, chaque partenaire peut se reconnaître, se projeter et agir. Une stratégie doit nous permettre de coordonner nos efforts pour être plus convainquants, plus pertinents et donc plus forts pour défendre nos valeurs, notre identité et nos actions. Je remercie tous ceux et celles qui s'engagent dans ce processus participatif pour enrichir notre stratégie. ■

Dominique Rossier
Présidente



PROCESSUS PARTICIPATIF

La séance de réflexion avec les membres des instances.

© FGC

ACTUALITÉS

Ateliers du 10 juin : participez à la conception de la stratégie 2025-2028 de la FGC

Le samedi 10 juin, une journée de réflexion sur le prochain programme stratégique aura lieu dans les nouveaux locaux de la FGC. Elle permettra de prendre connaissance des résultats du questionnaire sur le bilan des deux premières années de la stratégie 2021-2024, avant de poursuivre, en séance plénière ou en groupes, les discussions prospectives pour la prochaine période quadriennale. L'objectif : contribuer au contenu du prochain programme.

Les travaux préparatoires du prochain programme stratégique sont lancés. Comme annoncé lors des Assemblées générales de novembre 2022 et mars 2023, le Conseil et le Secrétariat ont souhaité mettre en place une démarche participative et réflexive pour élaborer la stratégie 2025-2028 ; ceci dans le cadre des quatre axes actuels que sont la dynamique institutionnelle, la qualité des projets, le partage des savoirs, l'information et la sensibilisation du public. Le processus a débuté le 25 avril 2023 et aboutira à la remise du document à la DDC au mois de décembre. L'Assemblée générale se prononcera en mars 2024.

Depuis la conception du précédent programme stratégique en 2019, le contexte international a fortement évolué. Il a notamment été marqué par le déclenchement de la crise sanitaire en 2020, l'intensification des tensions dans plusieurs régions d'intervention, comme au Sahel et en Amérique latine, la montée

des régimes autoritaires et le rétrécissement de l'espace public dans lequel agit la société civile, les impacts grandissants du dérèglement climatique ainsi que le déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022. Les répercussions et conséquences de ces différentes crises sur la coopération au développement seront prises en compte dans la nouvelle stratégie de la FGC, rédigée en parallèle du Message sur la coopération internationale 2025-2028 de la Confédération.

Processus lancé le 25 avril

Au sein de la FGC, le processus participatif est accompagné par Marie Marchand, qui avait animé les ateliers sur les objectifs spécifiques du Programme 2021-2024 lors de l'AG du 20 novembre 2021.

Un premier atelier de travail avec les membres du Secrétariat s'est tenu le 25 avril. Il a permis de faire le point sur le Programme stratégique 2021-2024 à mi-parcours et de constater que les indicateurs pour les quatre objectifs spéci-

ifiques ont été atteints jusqu'à présent. De premiers enseignements ont été tirés, et un certain nombre de défis ont été identifiés pour chaque objectif spécifique du

**INSCRIVEZ-VOUS
À LA JOURNÉE
DU 10 JUIN !**



De 9:15 à 16:30

Dans les nouveaux locaux de la FGC, 22A rue Rothschild.

**Attention: nouveau délai
pour les inscriptions :
le 5 juin 2023**

**VENEZ NOMBREUX ET
NOMBREUSES !**

Programme stratégique 2021-2024 (voir l'illustration des quatre OS ci-dessous), permettant de se projeter dans l'avenir à la lumière des questionnements actuels et des tendances futures de la coopération internationale.

Une deuxième séance s'est tenue le 9 mai avec les membres des instances pour approfondir la réflexion. Elle s'est organisée autour de l'esprit du Programme stratégique 2021-2024: *Fédérer, mobiliser et innover pour l'Agenda 2030* qui traverse chacun des quatre objectifs spécifiques. Une trentaine de personnes y ont participé. Toutes les instances étaient représentées: le Conseil, les Commissions technique, d'information, de partage des savoirs et de contrôle financier, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat.

Les discussions ont d'abord porté sur l'évolution des enjeux et du contexte dans lequel s'inscrit la coopération. Les participant·e·s ont ensuite pu approfondir différentes thématiques-clés sélectionnées sur la base du premier atelier avec les membres du Secrétariat fin avril et identifiées comme étant les défis institutionnels majeurs à discuter. Des discussions de groupe ont ensuite porté sur plusieurs questions concernant les deux périodes quadriennales 2021-2024 et 2025-2028: l'engagement des OM au sein de la FGC et l'adhésion de nouveaux membres, la mobilisation des fonds publics, le défi d'informer le public sur la coopération, les enjeux institutionnels (comme la mise en place d'un code de conduite contre les abus de pouvoir et les irrégularités, incluant la prévention des comportements sexuels répréhensibles au niveau de FEDERESO), le défi d'innovation dans le cadre du partage des savoirs pour favoriser les apprentissages et soutenir les démarches de capitalisation, la qualité des projets notamment sous l'angle de l'intégration de thèmes transversaux comme le nexus, le genre, l'appropriation nationale ou le climat dans la mise en œuvre des

projets. À la fin de l'atelier, les participant·e·s ont identifié les thématiques à approfondir le 10 juin avec l'ensemble des membres de la FGC.

Journée du 10 juin

Pour la journée du 10 juin, c'est au tour des OM d'entrer en piste, en plus des membres des instances invité·e·s à participer également, aux côtés du Secrétariat. Sur la base des constats à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme stratégique 2021-2024, l'objectif est d'alimenter l'élaboration du Programme stratégique 2025-2028 avec des orientations et des propositions concrètes développées collectivement. Ceci en lien avec l'évolution de la coopération internationale et des principaux enjeux du contexte international.

→ Pour préparer la première partie de la matinée consacrée au bilan du Programme stratégique 2021-2024 à mi-parcours, remplissez, avant le 5 juin,

le questionnaire **envoyé aux membres de la FGC**, par mail, le 17 mai. Ses résultats, ainsi que les points-clés qui sont sortis des deux premiers ateliers, seront présentés aux participant·e·s, ils alimenteront les échanges de la suite de la journée.

Après la pause du matin, vous serez invité·e·s à affiner et clarifier les questions stratégiques principales à considérer en vue de l'élaboration du Programme stratégique 2025-2028.

→ Après un déjeuner proposé par le restaurant *Le Mélange*, les ateliers de discussion de l'après-midi seront axés sur l'avenir et les réflexions prospectives. Vous serez invité·e·s à traduire les orientations stratégiques discutées le matin au sein des quatre objectifs spécifiques du futur programme.

Nous vous invitons à venir nombreux et nombreuses construire ensemble le futur programme de la FGC! ■



PROGRAMME INDICATIF DU 10 JUIN

09:15	Ouverture de la journée Présentation et discussion du bilan de mise en œuvre du programme 2021-2024
11:00 – 11:30	PAUSE
11:30 – 13:00	Réflexion collective sur les questions-clés pour le programme 2025-2028 (<i>world café</i>)
13:00 – 14:00	PAUSE DE MIDI (DÉJEUNER OFFERT PAR LA FGC)
14:00 – 15:00	Synthèse des résultats du <i>world café</i> et discussion
15:00 – 15:15	PAUSE
15:15 – 16:30	Implication pour les quatre objectifs de la FGC (travaux de groupe) Partage des résultats et clôture
16:30	FIN DE LA JOURNÉE

Les quatre objectifs spécifiques du Programme stratégique 2021-2024

1 La dynamique institutionnelle de la FGC et de ses organisations membres est renforcée permettant une meilleure gestion des actions de coopération au développement.

2 Des projets de coopération au développement de bonne qualité sont financés par le biais de la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030.

3 La mise en œuvre des projets de développement et le travail en réseau sont soutenus par les activités de partage des savoirs.

4 Le public genevois (grand public, jeunes, élu·e·s et milieux spécialisés) est informé et sensibilisé aux enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030.



La salle Eckenstein et son système de visioconférence.

© FGC

ACTUALITÉS

Location de la salle Eckenstein : nouvelles règles pour les OM

La nouvelle salle de réunion et de formation de la FGC pourra être mise à disposition des organisations membres (OM) gratuitement une fois par an pour leurs assemblées générales, activités internes ou activités d'information et de sensibilisation.

Depuis son emménagement à la rue Rothschild, la FGC dispose d'une nouvelle salle de conférence et de formation spacieuse, lumineuse et moderne, la salle Eckenstein. D'une superficie de 92 m², elle comporte un système de visioconférence, est agencée avec des tables de réunion, 40 chaises et dispose d'une kitchenette attenante. L'accès à cette salle donnant un véritable statut institutionnel à la FGC est l'une des raisons qui a motivé le choix de déménager dans les nouveaux locaux, en plus de la nécessité de doter la FGC de bureaux plus grands, de places de travail plus nombreuses et d'améliorer le cadre de travail. La rue Rothschild, lieu symbolique pour le réseau genevois du développement, offre également un accès à une cafétéria (*Le Mélange*, voir p. 5). Ces différents points, ainsi que l'augmentation des subventions de la FGC, ont été déterminants dans la décision du Conseil d'accepter l'augmentation des frais de location des locaux. Cette hausse implique également la recherche de revenus locatifs. Deux baux de sous-location signés avec Traditions pour Demain et Syni (permettant à cette dernière l'utilisation de la salle Eckenstein 60 fois par an) contribuent à la maîtrise des coûts.

Dans un premier temps, il était prévu de pouvoir louer la salle Eckenstein aux OM. La question de la gratuité a cependant été posée lors de l'Assemblée générale de novembre 2022. Après analyse de différents scénarios et compte tenu des revenus locatifs assurés avec les sous-locations, le Conseil a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 2 mai 2023 :

- **pour les OM** : la salle pourra être **mise à disposition gratuitement une fois par année** par OM pour les assemblées générales, les activités internes ou les activités d'information et de sensibilisation. Cette location doit de préférence se faire en soirée de 18h00 à 22h00 durant la semaine ou en journée en fin de semaine (vendredi, samedi, dimanche) ;
- **pour la PSA** : la salle pourra être **mise à disposition gratuitement quatre fois par an** ;
- **pour le centre de formation Isango** : la salle pourra être **mise à disposition gratuitement deux fois par an** ;
- **pour toutes et tous** : la location se fera dans la mesure de la disponibilité de la salle, souvent occupée durant la semaine par les séances du Secrétariat et des instances, ou par des formations de Syni.

En dehors de ces gratuités, la salle Eckenstein et la petite salle attenante aménagée avec une kitchenette peuvent être louées aux tarifs suivants :

LOCATION DE LA SALLE	OM	EXTÉRIEUR
Demi-journée ou soir (8h-12h ou 13h-17h ou 18h-22h)	220 CHF	300 CHF
Journée (8h-17h)	440 CHF	600 CHF
Journée + soir (8h-22h)	600 CHF	850 CHF

Pour toute information, contacter :
michaela.buschi@fgc.ch

INAUGURATION DES LOCAUX : RÉSERVEZ LA DATE



MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'inauguration des locaux de la FGC à la rue Rothschild aura lieu le mardi 10 octobre en fin d'après-midi et en début de soirée dans le prolongement de la conférence annuelle avec les collectivités publiques partenaires.

Plus d'informations suivront en septembre.



© FGC



LE MÉLANGE, UN SERVICE TRAITEUR À LA RUI

La cafétéria de la Résidence universitaire internationale (RUI), qui partage les locaux de la rue Rothschild avec l'IHEID, été reprise récemment par l'association Soleil pour tous. Sous le nom *Le Mélange*, elle a ouvert un restaurant multiculturel, aux saveurs souvent imprégnées de cuisine latino-américaine. Lors d'événements organisés à la salle Eckenstein, *Le Mélange* peut organiser des collations, des buffets, des mezzes, ainsi que des spécialités de Syrie, du Pakistan, du Mexique et de Géorgie, le tout frais et fait maison, à des prix très compétitifs. Les propositions sont adaptées selon les budgets.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Mélange, cuisine du monde
22 rue Rothschild
Tél : 078 948 96 25

Projets d'information : thèmes à l'honneur et délais

Pour son année de mairie de juin 2023 à mai 2024, le conseiller administratif Alfonso Gomez souhaite mettre à l'honneur le thème de la protection de l'environnement, et en particulier l'agroécologie et le climat.

Par notre intermédiaire, la Ville de Genève, important bailleur de la FGC, encourage les OM à déposer, ces prochains mois, des projets d'information sur ces sujets et à les concrétiser, dans la mesure du possible, sur le territoire municipal. Bien évidemment, les projets d'information touchant d'autres thématiques ou se déroulant dans une autre commune continueront à être soutenus, sous réserve du respect des critères d'appréciation édictés dans le *Manuel de la FGC*. Pour rappel, les projets d'information doivent systématiquement comporter une sensibilisation aux enjeux Nord-Sud, à la coopération au développement ou à la solidarité internationale.

Les délais de dépôt pour les projets d'information ont été actualisés et figurent sur le [site web de la FGC](#). Au vu des dates de réunion de la DGVS, les projets d'information déposés après le 2 octobre (PPI) ou le 27 septembre (GPI) recevront une confirmation de financement de la part de la Ville de Genève en mars 2024 seulement. **Attention donc à respecter les délais de dépôt des dossiers!** ■



PLUS D'INFORMATIONS

Anasta Tsingos, coordinateur de la commission d'information, atteignable les lundis, mardis et jeudis, au 022 908 02 84, anasta.tsingos@fgc.ch



COMPTE-RENDU

Lors de l'AG de 23 mars 2023, la présidente de la FGC, Dominique Rossier, ouvre le point de l'ordre du jour consacré aux élections complémentaires.

Les points forts de l'Assemblée générale du 23 mars 2023

Parmi les sujets majeurs de l'AG, la présentation de la stratégie générale d'urbaMonde et les engagements environnementaux de Terre des Hommes Suisse. Au sein des informations de la secrétaire générale, les perspectives financières mitigées pour la prochaine période quadriennale.

Lors de l'Assemblée générale du 23 mars 2023, dans les informations concernant la FGC, Catherine Schümperli Younosian a notamment commenté les perspectives de financement des collectivités publiques partenaires de la FGC : elles sont mitigées et rendent très difficile la visibilité pour le financement de la période 2025-2028, a-t-elle annoncé. S'agissant de la Confédération, les perspectives des finances publiques ne sont pas favorables, comme en témoigne les communiqués de presse du Conseil fédéral et les prises de position d'Alliance Sud sous l'angle précis de l'aide publique au développement. Après trois ans de déficit en 2020, 2021 et 2022 (à hauteur respectivement de 16, 12 et 4,3 milliards de francs), les déficits structurels des comptes de la Confédération resteront élevés pour 2025 et les années suivantes.

Pour le budget 2024, des objectifs d'économie de 2% sur la ligne budgétaire de la coopération au développement ont été annoncés. Les impacts sur les ONG au bénéfice d'une contribution de programme ne sont pas connus à ce jour. En réaction, Alliance Sud a annoncé la création d'un poste de lobby à 80% pen-

dant deux ans pour soutenir les fonds dédiés à l'aide publique au développement et augmenter la pression politique sur les élus aux Chambres.

Finances publiques genevoises

Les résultats financiers du Canton, de la Ville de Genève et des communes genevoises sont meilleurs. Les perspectives de maintien des montants pour la solidarité internationales sont bonnes. Pour rappel, le Canton de Genève a annoncé un bénéfice de 1,3 milliard de francs pour les comptes 2022. En Ville de Genève, le Conseil municipal a voté un budget 2023 pour la coopération au développement de 7 millions de francs, soit une augmentation de 700 000 francs pour la solidarité internationale par rapport à l'année précédente. Quant aux communes genevoises, elles ont augmenté leurs contributions à la FGC d'environ 672 000 francs entre 2021 et 2022.

Processus d'accréditation auprès de la DDC pour 2025-2028

La préparation de la demande de crédit 2025-2028 auprès de la DDC a débuté, ponctuée de plusieurs étapes impor-

tantes, dont la préparation du nouveau Programme stratégique (lire en p. 2). Le processus d'éligibilité qui permet l'accréditation des ONG auprès de la DDC pour 2025-2028 est aussi en cours : le délai est fixé à fin mai 2023.

Nouveau Code de conduite

Parmi les dossiers sur lesquels la DDC porte une attention toute particulière : celui de la prévention des comportements sexuels répréhensibles, ainsi que de manière générale la lutte contre les abus de pouvoirs et les irrégularités (fraude et corruption). Alors que la FGC et le FEDERESO travaillent sur cette thématique depuis 2021, notamment par l'organisation de séances d'information et de sensibilisation sur les questions d'abus et de harcèlement sexuel, « il nous est demandé de renforcer encore nos outils dans ce domaine », a expliqué la secrétaire générale. « C'est même une des conditions essentielles qui sera analysée dans le cadre du processus d'éligibilité auprès de la DDC ».

Dans cette optique, les fédérations cantonales de coopération ont travaillé à la rédaction d'un code de conduite pour la

prévention et la lutte contre les abus de pouvoirs et les irrégularités, qui doit être adopté par toutes les fédérations cantonales dans le courant de l'année 2023, accompagné d'une stratégie de mise en œuvre. Le Conseil de la FGC a validé le projet de code de conduite qui sera présenté lors de l'AG de novembre. D'autres sujets traités par Catherine Schümperli Younossian, comme l'inscription des ONG au registre du commerce ou la formation, font l'objet d'articles distincts de ce *Quoi de neuf* (lire en p. 10 et 12).

Approbation du rapport d'activités

Au cours de l'AG, le rapport d'activités assorti du tableau de résultat, ainsi que les comptes 2022 ont été adoptés à l'unanimité. Ces documents précisent que 89 % des fonds sont reversés aux OM de la FGC pour les projets de développement, d'information et de partage des savoirs.



Présentation de la stratégie d'urbaMonde

Durant l'AG, Léa Oswald, chargée de projet et administratrice chez urbaMonde, a présenté la stratégie de l'ONG pour les années 2021-2025, dont le processus d'élaboration a débuté en 2019. Elle a rappelé la mission d'urbaMonde, issue d'une réorientation stratégique menée en 2008, et qui s'inscrit dans l'Objectif de développement durable n°11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » : s'engager aux côtés de communautés à bas revenus pour garantir leur droit à un logement adéquat, en cherchant à renforcer leur pouvoir d'agir dans la production et la gestion de leur habitat, qu'il s'agisse de logements, de quartiers ou d'infrastructures urbaines.

Dans un contexte où d'ici 2050 la population urbaine devrait pratiquement doubler et dans lequel d'ici 2030, trois milliards de personnes ne disposeront pas d'un logement adéquat, urbaMonde défend cette vision : « Un monde dans lequel tout-e-s les habitant-e-s accèdent à un logement digne, sûr et abordable en devenant acteur et actrice de la transformation de l'espace urbain entendu au sens de bien commun ».

Léa Oswald a ensuite présenté l'objectif général de la stratégie : « Augmenter la



Léa Oswald présente la stratégie d'urbaMonde.

part de l'habitat participatif à l'échelle mondiale ». Ceci :

- par l'accompagnement d'acteurs du territoire, en renforçant le pouvoir d'agir des habitant-e-s (en particulier des femmes et des jeunes), de leurs fédérations et de leurs réseaux, aux niveaux local et international.
- à travers la documentation, la diffusion, les échanges d'expériences et le plaidoyer, en donnant de la visibilité aux pratiques participatives, anti-spéculatives, inclusives, écologiquement responsables, économiquement innovantes et socialement justes.

Pour atteindre ses objectifs, urbaMonde travaille sur une thématique transversale, la participation et l'autogestion, et trois sous-thématiques prioritaires :

- l'assistance technique dans le cadre de démarches participatives et de construction écologique ;
- l'accès à la terre et au financement avec une recherche de sources de financement éthique et alternatives ;
- l'économie sociale et solidaire qui permet de penser l'habitat à l'échelle du quartier.

S'agissant des projets de coopération, les objectifs d'ici 2025 sont les suivants :

- renforcement de l'accompagnement des projets en cours en Afrique (Sénégal), en Amérique latine (Nicaragua, Brésil et Uruguay) et en Asie ;
- formulation de trois nouveaux projets en Asie et Amérique latine ;
- réalisation de campagnes de sensibilisation en Suisse.

Dans le domaine des réseaux et des partenariats, urbaMonde compte poursuivre la construction et la visibilité d'un mouvement global pour le droit au logement et l'habitat participatif en renforçant le Réseau CoHabitat qu'elle coordonne, en participant à des réseaux comme Habitat International Coalition ou Co-operative Housing International,

ainsi qu'en nouant des partenariats académiques ou avec des organisations internationales comme UN Habitat.

Enfin, concernant le renforcement institutionnel, urbaMonde compte professionnaliser ses structures grâce à :

- un renforcement des postes rémunérés ;
- une consolidation des outils et systèmes de gestion ;
- la recherche continue de financements.

LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DANS LE MANUEL DE LA FGC

Rappelons que l'élaboration d'une stratégie générale doit être un processus qui permet à une organisation membre d'analyser plus en profondeur la façon dont elle envisage son action et sa collaboration avec ses partenaires, selon *le Manuel de la FGC* (section 4). Cette réflexion doit lui permettre d'améliorer ses interventions sur le terrain et de réfléchir sur ses pratiques. Une stratégie générale doit lui permettre d'explicitier ses choix et ses orientations et de se voir ainsi reconnue dans son identité propre par la FGC et les partenaires institutionnels. La démarche, optionnelle et ouverte à toutes les OM, est vivement encouragée. **Elle devient obligatoire pour les OM sollicitant plus de 400 000 francs suisses par année auprès de la FGC.** Les OM sont libres d'actualiser leur stratégie générale quand nécessaire. Leur période de validité se situe entre cinq et dix ans. Une fois la stratégie appréciée par la Commission technique, celle-ci pourra optimiser les procédures d'examen des projets et des plans d'action orientés par cette stratégie générale.



La feuille de route pour le climat de Terre des Hommes Suisse

Christophe Roduit, secrétaire général de Terre des Hommes Suisse et membre du Conseil de la FGC, a ensuite présenté la feuille de route pour le climat de l'ONG. « Les droits de l'enfant dépendent d'un environnement sain et durable pour les futures générations », a-t-il rappelé.

Prenant la mesure de la gravité de la crise écologique et en particulier du réchauffement climatique, TdH Suisse veut agir très concrètement et s'engage à améliorer son fonctionnement pour limiter l'impact environnemental de son action. L'ONG participe ainsi au « Climate Action Accelerator » (climateactionaccelerator.org), une initiative à but non lucratif qui aide les organisations à réduire de moitié leurs émissions d'ici 2030. Ceci selon quatre principes : faire son bilan carbone, définir des engagements dans une feuille de route, apprendre les uns des autres, rechercher un effet multiplicateur.

Le bilan carbone effectué a montré que les transports, notamment aériens, ainsi que l'achat de biens et services, comme l'impression et l'envoi de documents, représentaient des parts importantes de l'émission de CO₂ de Terre des Hommes Suisse. À partir de ce bilan, des pistes d'action se sont dégagées pour agir sur les points dont l'impact est le plus important, comme la diminution des vols aériens au profit du transport terrestre, la diminution de l'empreinte carbone par la révision des procédures d'achat en favorisant par exemple les produits de seconde main, y compris pour les ordinateurs.

Parmi les engagements pris :

- agir activement pour défendre le droit à un environnement sain et durable, qui doit être respecté comme un droit majeur des enfants ;
- intégrer les questions relatives aux limites planétaires dans la gestion de l'institution et dans la conception des programmes en tant que question transversale ;
- réduire les émissions de carbone de 35% d'ici à la fin 2026, sans acheter de crédits de compensation carbone,

conformément à une trajectoire de -50% d'ici à 2030 ;

- d'ici à la fin de 2023, mettre en œuvre une directive environnementale globale permettant une définition claire de toutes les dimensions du fonctionnement, y compris les déplacements durables et les achats responsables ;
- montrer l'exemple en mettant en œuvre des pratiques écologiques au travail : par exemple en interdisant l'achat d'articles en plastique à usage unique dans les bureaux d'ici à la fin de 2023 ;
- passer à l'énergie sans fossile par défaut dans toutes les installations. D'ici à 2030, 90% de l'électricité consommée sera exempte de carbone, lorsqu'elle est disponible.

Autant de pistes d'action qui pourront inspirer d'autres OM de la FGC : celles qui ont participé à l'AG se sont en effet montrées très attentives et intéressées par ce plan climat présenté avec ses détails et implications tant dans la gouvernance de l'ONG que dans le travail au quotidien. ■



Mélanie Rouquier, un parcours sous le signe des valeurs de solidarité

À l'issue de l'Assemblée générale du 23 mars 2023, les participant-e-s et le Secrétariat ont pris congé avec reconnaissance de Mélanie Rouquier, coordinatrice des projets d'information durant quatre ans, après plusieurs années de collaboration sur mandat avec la FGC. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de son parcours.

Voici le discours que lui a adressé Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale de la FGC.

« Chère Mélanie,

Voilà maintenant près de huit ans que tu accompagnes la FGC dans des étapes importantes de son histoire et de son développement. Au bénéfice d'une intéressante opportunité professionnelle auprès de l'association Transforme, partenaire du Festival Antigél, auquel tu contribues depuis des années par le biais de ton association Shap Shap, tu as fait le choix de renforcer ta collaboration avec eux (...).

Je sais que tu n'aimes guère les éloges, mais nous ne pouvons pas te laisser partir sans rappeler ce que tu as apporté à la FGC depuis 2015. Engagée d'abord sur mandat comme coordinatrice événementielle, tu as été la cheville ouvrière des événements qui ont marqué le 50^e anniversaire de la FGC en 2016 : la soirée au Forum de Meyrin qui a permis de présenter la pièce de théâtre Dans la peau du monde, par la compagnie Acrylique Junior, en janvier 2016 ; le voyage des élus au Sénégal, en février 2016 permettant à 13 élu-e-s genevois-e-s de découvrir la réalité des projets soutenus par la FGC, ainsi que l'organisation d'une belle soirée d'anniversaire au pavillon Sicli qui est encore dans toutes les mémoires.

En 2018, alors que tu avais posé ta candidature comme commissaire de la Commission d'information, je te propose un mandat pour coordonner la réalisation de l'installation de réalité virtuelle 360° sur le monde. Ton énergie et ta créativité ont fait vivre ce magnifique projet pendant quelques années. Ton enthousiasme a permis de mobiliser un groupe de jeunes de l'association Unité Jamm, partenaire de ce projet, et tu as encadré quatre stagiaires de la HETS qui t'ont appuyée pour animer l'installation de réalité virtuelle (...).

Pour conclure, mentionnons l'enquête auprès des collectivités publiques genevoises qui s'est notamment concrétisée par l'e-book Solidarité Genève Sud : Statistique 2020. Tu porteras encore le projet de l'adaptation de ces informations sur un format responsive pour iPhone et Ipad qui sera présenté lors de la prochaine conférence annuelle de la FGC, le 10 octobre prochain. La période de confinement liée au Covid aura eu un sérieux impact sur les activités d'information de la FGC, la dynamique de la tournée dans les écoles de l'installation 360° degrés sur le monde freinée, le nombre de projets d'informations déposés moins nombreux. Ces différents événements auront certainement eu raison de

ton enthousiasme, mais tu nous laisses de si belles réalisations.

Last but not least, tu as accompagné le Secrétariat dans la coordination du déménagement et le tuilage d'Anastasios Tsingos qui a repris ton flambeau.

Au nom de Dominique Rossier, de l'équipe du Secrétariat et des OM ici présentes, nous te disons, chère Mélanie, un IMMENSE merci pour ta contribution à la visibilité de la FGC et aux valeurs de solidarité que tu as défendu, et défendras encore, nous le savons, tout au long de tes années à la FGC et ailleurs.

Nous te souhaitons plein succès pour la suite de tes projets et savons que tu resteras toujours dans les parages de la FGC. »



Mélanie Rouquier (à gauche) prend congé de la FGC après le discours de la secrétaire générale, Catherine Schümperli Younossian.

Nouveaux et nouvelles membres élu·e·s dans les instances

Des élections complémentaires pour repourvoir des postes dans les instances de la FGC ont eu lieu au cours de l'AG du 23 mars 2023 : de nouveaux et nouvelles membres ont été élu·e·s à l'unanimité au Conseil, à la Commission technique et à la Commission de partage des savoirs. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue à la FGC.

Renate VON DAVIER

Élue à la vice-présidence du Conseil



Entrée au Conseil de la FGC en 2019, Renate von Davier a été élue à la vice-présidence, succédant à Pierre Olivier. À la FGC, elle siège également à la Commission de contrôle financier des projets (CCFC-Quitius). Titulaire de licences universitaires en psychopédagogie et en lettres, elle a travaillé pendant de nombreuses années au sein du DIP, notamment en tant que responsable du service des élèves à besoins spécifiques à la direction générale du secondaire II. Elle est présidente de la coopérative Les Jardins de Cocagne et membre du Conseil municipal de Chêne-Bourg. ■

Pierre Louis MONTEIL

Élu au Conseil



Après dix ans passés comme expert de la Commission technique, Pierre Louis Monteil a été élu au Conseil de la FGC. Diplômé en études du développement de l'IUED, en management et analyse des politiques publiques (Université de Genève), titulaire d'une maîtrise universitaire en droit de l'action publique (Université de Genève), il possède une riche expérience comme chargé de projet et évaluateur de projets de développement. Au Conseil, il souhaite poursuivre son engagement pour une coopération au développement respectueuse des diversités et de la solidarité en vue de réduire les inégalités. ■

Frédéric RENEVEY

Élu au Conseil



Depuis 2012, Frédéric Renevey préside l'association Glocal qui s'implique dans des projets à Madagascar et qui est membre de la FGC depuis 2018. Il a été conseiller administratif de la Ville de Lancy pendant 13 ans et avait notamment la charge du dicastère des affaires sociales et de la coopération internationale ; avant de siéger à l'exécutif, il a été conseiller municipal à Lancy durant deux législatures. Actuellement, il est enseignant de philosophie et d'histoire. Il préside également le Fonds cantonal d'aide au sport et occupe la vice-présidence de la Fondation du stade de Genève. ■

Ivan BARTOLINI

Élu à la Commission technique



De retour en Suisse après de nombreuses années passées à l'étranger, d'abord au Canada pour compléter un doctorat en économie, puis en Colombie, Guinée-Conakry, Inde et Haïti, dans différents domaines du développement et de l'aide humanitaire, notamment comme chef de projet et chef de programme (DDC, CICR, EPFL et diverses ONG). Il est également membre du Corps suisse d'aide humanitaire et consultant pour l'évaluation de projets. En Haïti, il a notamment travaillé comme coach pour le regroupement des femmes professionnelles en construction. Il est spécialisé dans les thèmes de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi ainsi que dans l'optimisation des processus de développement. ■

Christiane GRADIS-JOHANNOT

Élue à la Commission de partage des savoirs



Christiane Gradis-Johannot est la co-fondatrice de Traditions pour Demain avec Diego Gradis. Depuis 1986, cette association soutient des projets de revalorisation de l'identité culturelle des peuples autochtones et des minorités afro-descendantes en Amérique latine ; dans ce cadre, elle a plusieurs fois mené des projets de partage des savoirs. Économiste et juriste de formation, titulaire d'un doctorat en droit, Christiane Gradis-Johannot a également travaillé au CICR pendant une douzaine d'années comme déléguée en Amérique latine et en Asie ainsi qu'au siège comme conseillère juridique. ■

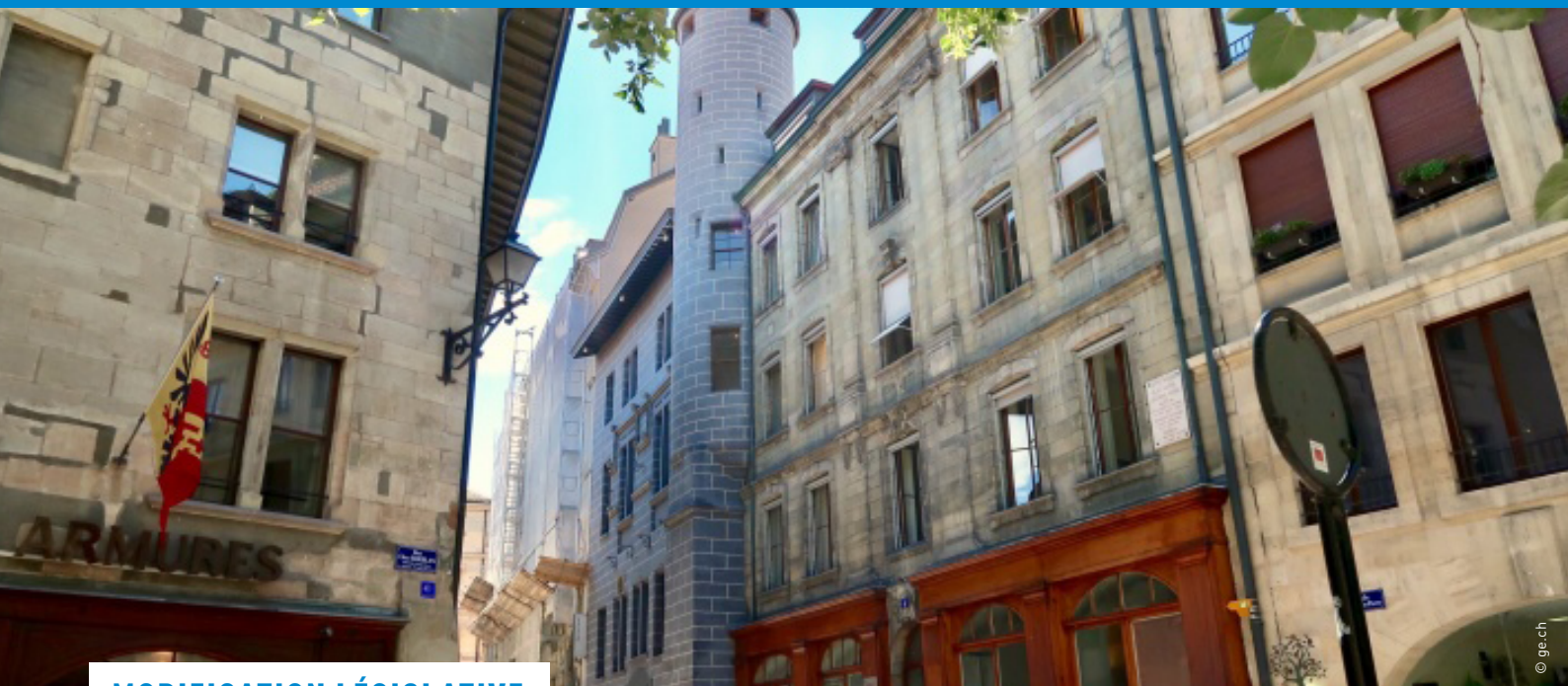
Également élu à la Commission technique, **Martin SCHNEIDER** n'a pas confirmé son mandat au sein de la CT.

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

L'AG a également pris congé de deux membres démissionnaires des instances :

- **Sabrina HELLE-RUSSO**
a quitté la Commission technique
- **Olaya LAVILLA**
a quitté la Commission d'information

Nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour leur contribution précieuse et leur engagement bénévole à la FGC.



MODIFICATION LÉGISLATIVE

Le Registre du commerce de Genève à la rue du Puits-Saint-Pierre 4.

ACTUALITÉS

ONG : qui doit s'inscrire au registre du commerce ?

À partir du 1^{er} juillet 2024, les associations qui participent à la collecte et à la distribution de fonds à des fins caritatives à l'étranger devront être inscrites au registre du commerce. Ceci pour répondre à de nouvelles exigences fédérales relatives à la transparence du financement des ONG. Cependant, certaines exceptions sont prévues, notamment pour celles qui collectent ou distribuent moins de 100 000 francs suisses par an, pour autant qu'un de leurs représentants soit domicilié en Suisse et que les distributions de fond se fassent via une banque. Les subventions étatiques sont également exclues du périmètre des nouvelles obligations. Tour d'horizon en sept questions.

POURQUOI DE NOUVELLES OBLIGATIONS ?

La dernière révision de la Loi fédérale sur le blanchiment d'argent, adoptée par les Chambres fédérales le 19 mars 2021, consolide le dispositif permettant à la Suisse de **lutter contre le blanchiment d'argent¹ et le financement du terrorisme**. «En renforçant son cadre juridique, la Suisse a répondu à des recommandations internationales de l'OCDE et du Groupe d'action financière (GAFI). Jusque-là, elle possédait un cadre très favorable aux ONG, une structure unique sans supervision ni surveillance», a expliqué Vincent Pfammatter, avocat à Genève et associé du Centre en philanthropie de l'Université de Genève, lors d'une présentation au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), en avril dernier. Pour **améliorer la transparence des associations**, la Loi sur le blanchiment d'argent prévoit ainsi une modification du Code civil suisse (CCS) mise en œuvre dans l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC).

QUE PRÉVOIENT LES NOUVELLES OBLIGATIONS ?

Désormais, les associations qui, à titre principal, **collectent ou distribuent des fonds à l'étranger à des fins caritatives, religieuses, culturelles, éducatives ou sociales, ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce²**, rappelle une note d'information³ de l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC) publiée le 22 décembre 2022. Les associations tenues de se faire inscrire au registre du commerce doivent également tenir une liste de leurs membres et avoir un représentant en Suisse.

Ces **trois critères sont cumulatifs** pour que l'association soit soumise à l'obligation d'inscription :

1. S'agissant de la collecte ou distribution de fonds à des fins caritatives, religieuses, culturelles, éducatives ou sociales : ce critère s'interprète de manière large et couvre tous les buts de « bonnes œuvres ». Sont considérées comme collectes de

1 Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Loi sur le blanchiment d'argent, LBA) du 10 octobre 1997 (État le 23 janvier 2023) : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/892_892_892/fr

2 Article 61, al 2, du Code civil suisse : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr#art_61

3 Texte complet de cette note d'information : <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/handelsregister/praxismittelungen.html>

fonds toutes les contributions qui ont principalement pour but d'apporter une aide à l'association ou à ses bonnes œuvres, qu'elles aient été sollicitées ou non et indépendamment du contexte, de l'identité ou du nombre des donateurs ou du type de collecte (collectes sur la voie publique, par courrier, porte-à-porte, téléphone, courriel ou Internet). **Ne sont pas visées les cotisations des membres, les subventions étatiques**, le revenu de leurs activités, les prestations de sponsoring et toutes les contributions qui ont pour but l'obtention d'une contrepartie de la part de l'association. Les distributions de fonds englobent toutes les contributions versées par l'association sans contrepartie, dans le but d'apporter une aide à son destinataire, y compris les contributions en nature et l'offre de services.

2. S'agissant de l'activité principale : seules les associations qui à titre principal collectent ou distribuent des fonds sont visées par l'obligation d'inscription. On considère que c'est le cas lorsque les fonds collectés constituent une part substantielle des ressources de l'association ou que les fonds distribués consomment une importante partie de ses ressources.

3. S'agissant des fonds collectés ou distribués à l'étranger : ce critère est rempli dès lors que les fonds transitent par l'étranger. Les associations purement locales, dont les donateurs et les bénéficiaires se trouvent en Suisse, ne sont donc pas concernées.

QUELLES SONT LES EXCEPTIONS PRÉVUES ?

Le Conseil fédéral a prévu **des exceptions pour les associations qui présentent un risque faible d'être exploitées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme**, en fonction notamment du montant des fonds collectés ou distribués, de leur provenance, de leur destination ou de leur affectation. « Les petites associations vont ainsi souvent être exemptées de l'inscription », commente Vincent Pfammatter.

Ainsi, les associations qui collectent ou distribuent des fonds sont **exemptées de l'obligation** de s'inscrire au registre du commerce pour autant qu'elles remplissent les **conditions cumulatives suivantes** :

- durant les deux derniers exercices, le montant annuel des **fonds collectés n'a pas dépassé 100 000 francs suisses** ;
- durant les deux derniers exercices, le montant annuel des **fonds distribués n'a pas dépassé 100 000 francs suisses** ;
- toutes les distributions des fonds doivent être faites **via un intermédiaire financier**, principalement les banques ;
- l'association doit pouvoir être **représentée par une personne en Suisse**.

QU'EN EST-IL POUR LES FÉDÉRATIONS CANTONALES ?

Les subventions étatiques ne sont pas considérées comme des collectes de fonds au sens des nouvelles dispositions légales. Ainsi, les fédérations cantonales étant essentiellement financées par des fonds publics de la Confédération, des cantons et des communes, et n'organisant en principe pas de col-

lectes de fonds auprès du grand public ou de fondations pour financer leurs activités, elles ne sont pas concernées par l'obligation d'inscription au registre du commerce.

QU'EN EST-IL POUR LES ORGANISATIONS MEMBRES ?

Les fonds étatiques n'étant pas considérés comme des collectes de fonds, ils ne sont pas pris en compte pour déterminer si l'association a l'obligation de s'inscrire au registre du commerce et si le seuil des 100 000 francs est atteint. Pour être exemptées d'inscription, les organisations membres doivent donc disposer d'une comptabilité qui leur permette de montrer, de manière détaillée, l'origine des ressources financières dont elles disposent. **Si les fonds hors FGC collectés et si les fonds hors FGC distribués à l'étranger n'atteignent pas 100 000 francs durant les deux derniers exercices consécutifs, l'association est exemptée de l'obligation de s'inscrire au registre du commerce, à condition de remplir les deux dernières conditions, c'est-à-dire qu'elle transfère les fonds via un intermédiaire financier et possède un représentant domicilié en Suisse.**

QUAND LES OBLIGATIONS ENTRENT-ELLES EN VIGUEUR ?

Les nouvelles dispositions du CC et de l'ORC sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023. Un délai est cependant prévu pour s'inscrire – si nécessaire – au registre du commerce. Ainsi, selon la note d'information de l'Office fédéral du registre du commerce citée précédemment, « les associations existantes disposent **d'un délai de 18 mois**, qui arrivera donc à échéance le **30 juin 2024**, pour se conformer aux prescriptions du nouveau droit », s'inscrire au registre du commerce et tenir une liste de leurs membres. Les associations concernées qui n'auraient pas requis leur inscription dans le délai au 30 juin 2024 « s'exposent à une procédure d'inscription d'office », selon l'OFRC.

À COMBIEN SE MONTENT LES FRAIS D'INSCRIPTION ?

Pour une association, les frais d'inscription au registre du commerce s'élèvent à 280 francs. Pour des changements relatifs à l'inscription, modification ou radiation des indications relatives à une personne ou à sa fonction, au droit de signature, etc. ; les émoluments se situent entre 20 et 30 francs.

Les tarifs détaillés des émoluments peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/180/fr> ■



La FGC mène une généreuse politique de soutien à la formation.

© David Wagnières

Formations Isango offertes pour les OM et les membres des instances

PARTAGE DES SAVOIRS

Dans le cadre de sa politique de soutien à la formation, la FGC propose une nouveauté en 2023 : toutes les formations, y compris celles proposées par Isango, seront offertes pour les organisations membres (OM) et les membres des instances. Une nouvelle approche a été développée pour les partenariats avec Isango. En 2023, celle-ci inclut une augmentation de la contribution de tous les partenaires stratégiques, dont la FGC, ce qui permet à la Fédération de prendre en charge elle-même les formations. Si les OM, les membres des instances et du Secrétariat profitent suffisamment de cette offre, le processus pourra être reconduit en 2024.

La FGC prend en charge les frais de formation pour :

- **les membres des instances de la FGC** (trois formations par année) ;
- **les représentant-e-s de toutes les OM de la FGC** : les membres des comités, les bénévoles en charge des projets et les salarié-e-s (trois représentant-e-s par formation).
- **pour les organisations nationales ou régionales** : seuls les représentant-e-s des « groupes genevois » sont éligibles pour le soutien à la formation.

En cas de désistement, les frais d'inscription (50 francs) sont dûs par la personne qui s'est inscrite.

EN PARTENARIAT AVEC ISANGO

- **23 modules** sur les questions liées à la solidarité internationales et au développement local.
- **Sensibilisation aux abus de comportements en milieu professionnel** : les 13 octobre ou 10 novembre, de 13h00 - 16h00 (visioconférence).

FORMATIONS FGC

- **deux modules** sur les outils de gestion de projets et les canevas FGC : les 13 et 20 octobre 2023.

PROGRAMME COMPLET :

<https://fgc.federeso.ch/programme-de-formation>



Isango <▶ Formation



WEBINAIRE DE LA PLATEFORME SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (PSA) DES OM DE LA FGC

Pratiques agroécologiques au Burkina Faso.

Des pratiques agroécologiques à grande échelle : l'exemple du Burkina Faso

La reconnaissance des bienfaits de l'agroécologie face aux défis de la production alimentaire, de l'accès à la nourriture et du changement climatique est de plus en plus large, depuis la FAO jusqu'à de multiples études nationales et internationales de ces dernières années. Mais le soutien des politiques publiques à une agriculture agroécologique est encore très parcouru, tant dans les pays du Sud qu'au Nord.

Le Burkina Faso a adopté en février 2023 la Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie (SND-AE) 2023-2027 et son plan d'actions triennal 2023-2025. Ce plan se fixe pour objectif d'appliquer des pratiques agroécologiques sur au moins 30% des sols cultivés d'ici 2040. Les mesures d'accompagnement pour atteindre cet objectif sont détaillées avec rigueur, dont la formation des cadres de l'agriculture, la recherche-développement, la réorientation progressive des subventions aux intrants chimiques vers les biopesticides, les engrais organiques et les semences paysannes.

Cette stratégie nationale de l'agroécologie mérite une large attention. En effet les expérimentations très locales avec les pratiques agroécologiques sont nombreuses, y compris parmi les projets de coopération appuyés par les organisations membres de la Plateforme souveraineté alimentaire (PSA). Mais la question d'un passage d'une intervention micro à une échelle beaucoup plus large se pose.

Comment la stratégie pionnière du Burkina Faso est-elle reçue ? Qui sont les principaux acteurs engagés dans son élaboration et sa promotion ? Quels acteurs de la coopération internationale sont prêts à appuyer et financer ce plan ? La stratégie du Burkina Faso pourrait-elle inspirer d'autres pays ? Pour échanger de ces questions, la PSA vous invite à rejoindre le webinaire consacré au Plan d'action national pour l'agroécologie du Burkina Faso.



13
JUIN

Webinaire consacré au
Plan d'action national pour
l'agroécologie du Burkina Faso :

10h30 - 12h00 / En ligne

MODÉRATION

- Roger ZURCHER, directeur de programme chez FH-Suisse (Food for the Hungry)

INTERVENANT-E-S

- Éliane LONGET, présidente de l'association Graine de Baobab
- Adama SAVODOGO, correspondant national agroécologie du Ministère de l'agriculture des ressources animales et halieutiques (MARAH)
- Souleymane YUGBARÉ, chargé de mission auprès du Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio)
- Razack BELEMGNEGRE, directeur de la ferme école et de production agricole de l'association Béo-neere

PSA

Plateforme souveraineté
alimentaire d'organisations
membres de la FGC

AVEC LE SOUTIEN DE LA

FÉDÉRATION
GENEVOISE
DE COOPÉRATION
Mettons le monde en mouvement

Retrouvez les dernières émissions d'*Esprit solidaire*



MARS 2023

Au Bénin, former les jeunes à l'agroécologie et à l'hôtellerie-restauration

Formations en agroécologie, transformation des produits agricoles et hôtellerie-restauration : l'émission *Esprit solidaire* de mars nous emmène au Bénin à la rencontre de deux apprenants. Leur projet ? Ouvrir leur propre restaurant ou commerce après une formation au Centre Nonvignon qui comprend un hôtel-restaurant d'application et une ferme qui lui est associée. Le projet est soutenu par l'association Tourism for Help avec son partenaire local Eco-Bénin. Il s'adresse aux jeunes défavorisés de la région touristique de Grand Popo.



AVRIL 2023

Promouvoir l'agroécologie au Burundi

En avril, l'émission vous emmène au Burundi. Dans ce pays agricole, l'IRED soutient un projet de promotion à grande échelle de l'agroécologie par la formation des paysan-ne-s à différentes techniques permettant d'éviter l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques onéreux. Le projet est mené avec un collectif de coopératives agricoles et des paysans-formateurs qui diffusent ensuite les meilleures pratiques au sein de leurs communautés. Il permet d'améliorer la sécurité alimentaire des familles et leur situation économique. En parallèle, un plaidoyer en faveur de l'agroécologie et de l'agriculture familiale est mené auprès des autorités.



MAI 2023

À Kinshasa, le théâtre comme outil de développement

Le théâtre comme outil de développement : c'est le thème de l'émission du mois de mai. Elle vous emmène à Kinshasa, en RDC, où l'Association de soutien au Théâtre des Intrigants - Congo (Assotic) mène depuis dix ans, avec la Compagnie Théâtre Les Intrigants, des projets de promotion du théâtre en milieu scolaire. Ils portent notamment sur des thèmes liés aux Objectifs de développement durable, comme l'égalité de genre, les inégalités, les droits de l'enfant ou leurs droits à l'accès à des soins.



JUIN 2023

Promouvoir l'agroécologie et l'agroforesterie au Burkina Faso

En juin, l'émission est consacrée à un projet de développement rural soutenu par Graine de Baobab au Burkina Faso. Dans plusieurs villages, les familles paysannes sont formées à l'agroécologie. Parmi les pratiques mises en avant : l'agroforesterie, qui associe des arbres de diverses essences à des cultures et à l'élevage pour augmenter la production et *in fine* diversifier les revenus des familles qui pourront vendre les surplus. Ces techniques sont notamment enseignées dans les écoles grâce à des jardins scolaires : ils permettent par exemple de montrer comment planter les arbres ou faire des pépinières ; les parents peuvent aussi participer aux formations.



APPEL À PARTICIPATION

Les OM intéressées à participer à la 6^e saison qui débutera en septembre 2023 sont invitées à prendre contact avec :

Catherine Dubouloz Chantre
Chargée de communication de la FGC
catherine.dubouloz@fgc.ch.

Retrouvez les émissions en **replay** sur le site de la FGC.

IMPRESSUM

Quoi de neuf N°208, mai-juin 2023
Fédération genevoise de coopération.

Responsables d'édition :

Catherine Schümperli Younossian,
secrétaire générale,
et Dominique Rossier, présidente

Rédactrice responsable :

Catherine Dubouloz Chantre,
chargée de communication

Graphisme : Sophie Marteau

CONTACT

📍 Fédération genevoise de coopération

☎️ tél. +41 22 908 02 80

@ e-mail : fgc@fgc.ch

🌐 www.fgc.ch

📘 www.facebook.com/fgcgeneve

🌐 www.linkedin.com/company/fgcgeneve/

📍 Fédération genevoise de coopération

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS ET PRODUCTIONS

Réflexions et Débats

Nos dossiers thématiques sont accessibles librement sur le site de la FGC : fgc.federeso.ch/reflexions-et-debats.

N° 1 – Juin 2015

« Le développement durable pour sortir de la crise »

N° 2 – Novembre 2015

« La souveraineté alimentaire : une friche fertile »

N° 3 – Novembre 2016

« Les inégalités sont-elles une fatalité ? »

N° 4 – Mars 2018

« Genre et coopération : un duo gagnant »

N° 5 – Octobre 2018

« 17 objectifs pour un autre développement »

N° 6 – Décembre 2020

« Covid-19 : quel impact sur la coopération au développement ? »

N° 7 – Octobre 2022

« Nexus : coopération au développement et aide humanitaire, nouvelles frontières »

Solidarité Genève Sud

Les statistiques 2020 de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale sont disponibles en deux formats :

– [une publication numérique](#)

– [une brochure en PDF](#)

Quoi de neuf ?

Retrouvez les derniers numéros du *Quoi de neuf*, le bulletin d'information de la FGC, sur le site de la Fédération : fgc.federeso.ch/les-derniers-numeros-du-quoi-de-neuf

Esprit solidaire

Visionnez toutes les émissions du magazine *Esprit solidaire* co-produit avec Léman Bleu sur le site de la FGC. fgc.federeso.ch/esprit-solidaire-la-fgc-et-ses-associations-sur-leman-bleu

Les formations 2023

Retrouvez en ligne le catalogue des formations proposées par la FGC en partenariat avec Isango. fgc.federeso.ch/programme-de-formation

FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement